Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
26 MAI 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 0
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le un juin à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE, Mme Marie HAMEL-FAURE, M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Stéphanie BODIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Jonathan SEKLI
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_210 - QUESTIONS DIVERSES - Questions diverses - informations

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Annule et remplace la délibération C2026_164 visée en Préfecture le 02/06/2026.
L'erreur matérielle porte sur un problème technique de retranscription du pouvoir de Mme Maryse GÉRARD à M. Kévin MENANT (Mme Maryse GÉRARD étant absente).

1 - Délégations du Bureau Communautaire - Pour Information au Conseil Communautaire du 1er juin 2026

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

Dans le cadre du pouvoir de délégation des membres du Bureau Communautaire par délibération n°C2026_074 du 27 avril 2026

Réunion du Bureau Communautaire du 21 mai 2026

Numéro point OJ	Objet	*Annexes à joindre*
	1ère partie : Délibérations du Bureau communautaire	
N°1	**FINANCES** - Admissions en non valeur / Effacement de dettes supérieures à 200 €	
N°2	**FINANCES** - Renouvellement de la ligne de trésorerie 2026-2027	*- Tableau de comparaison des offres LT* *- Offre Crédit Agricole*
N°3	**FINANCES** - Convention d'occupation temporaire du domaine communautaire - Emplacement pour le camion à pizzas « Les Pizzas du Golfe » à Questembert	*- Délibération Conseil Communautaire Tarifs occupation domaine* *- Courrier demande renouvellement occupation du domaine communautaire* *- Fiche immatriculation LPDG* *- Projet de convention du domaine communautaire*
N°4	**MOBILITES** - Programme Vélo-Égaux - Convention d'occupation temporaire du domaine communautaire par la SCIC La Sonnette- Réalisation d'ateliers vélos	*- Projet AOT Vélo-Égaux*
N°5	**ECONOMIE** - Berric – Parc d'activités du Flachec 2 – Abrogation de la délibération B2025_047 relative à la cession d'un terrain de 746 m² au profit de la SARL REP'AUTO BERRIC	*- Lettre désistement REP AUTO BERRIC*
N°6	**ECONOMIE** - Caden - Parc d'activités de Penhoët - Modification de la délibération B2026_009 relative à cession d'un terrain au profit de la société MUP	
N°7	**ECONOMIE** - La Vraie-Croix – Parc d'activités de la Hutte Saint Pierre – Cession d'un terrain de 2347 m² env. au profit de la SCI CLALI (Garage de la Hutte)	*- Avis des Domaines Lot 2 - Hutte Saint Pierre 2 - La Vraie-Croix*
N°8	**ECONOMIE** - La Vraie-Croix – Foncier économique – Convention de résiliation amiable d'un prêt à usage entre Questembert communauté et la SCEA La Petite Ferme	*- Convention de résiliation amiable d'un prêt à usage - Petite Ferme*
	2ème partie : QUESTIONS DIVERSES - Points d'information	
	3ème partie : Travail sur la **note de conseil communautaire du 1er juin 2026**	

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

2 – Délégations du Président - Pour information au Conseil Communautaire du 1er juin 2026

Dans le cadre du pouvoir de délégation du Président par délibération n° C2026_071 du 09 avril 2026.

2.1 -MARCHÉS PUBLICS - Achats

Pôle Social	Marché de construction : Avenant n° 4 en plus value (béton finition balayée) lot 15 : aménagements extérieurs	COLAS (56000) VANNES	*Avenant signé le 03/04/2026* *7 415,38 € HT* *+ 13,32 %*
Déchets	AMO pour passation du marché de fourniture d'un logiciel de gestion de la base usagers et facturation de la RI (actualisation par rapport à l'ancienne solution)	ENVIRONNEMENT & SOLUTIONS (44300) NANTES	*Devis signé le 02/03/2026* *8 985,00 € HT*
Pôle technique	Acquisition d'un logiciel (migration et installation) gestion des interventions des services techniques-voirie-bâtiments-flotte (atelier)	NAUTILUX (44000) NANTES	*Devis signé le 25/02/2026* *5 802,60 € HT*
Déchets	Acquisition d'une benne de 35m3	HERVIEUX (44460) ST NICOLAS DE REDON	*Devis signé le 12/05/2026* *17 760,00 € HT*

2.2 - MARCHES PUBLICS – ECONOMIE – Résultat de la consultation du marché de création d'une voie d'accès au Parc d'Activités de la Hutte Saint-Pierre – secteur 2

Pour rappel :
Compte tenu du contexte de la période électorale, par délibération du Conseil Communautaire de Questembert Communauté en date du 09 Mars 2026, il a été donné une autorisation anticipée au Président, pour valider et signer les marchés.

Détail de la consultation :
La consultation a été réalisée par annonce publiée au Ouest-France du 13 Mars 2026, mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne, le profil acheteur : le 11 Mars 2026.

La présente consultation a pour objet la création d'une voie d'accès au Parc d'Activité de la Hutte Saint-Pierre – secteur 2.
Selon les seuils du marché et sa durée, la présente opération de marché passé en procédure adaptée est soumise à l'article L2123-1° et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.
Il s'agit d'un marché allotis

- Lot 1 : terrassements – voiries – réseaux d'eaux pluviales
- Lot 2 : réseaux d'assainissement eaux usées réseaux d'adduction en eau potable et génie civil téléphone
- Lot 3 : aménagements paysagers

Durée du marché : 24 mois à partir de la notification de l'ordre de service.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

Enveloppe prévisionnelle : 360 000 € HT pour l'ensemble des 3 lots, pour la durée totale du marché

Dépôt des offres fixé au 23 Mars 2026 - 12h00

Nombre de demandes de dossiers de consultation (téléchargements) : 17
Nombre de dépôts d'offres : 07

Lot 1 : terrassements – voiries – réseaux d'eaux pluviales
1 – COLAS (56000) VANNES – pour un montant de de travaux de 223 429,90 € HT (montant de base et PSE)
2 – EIFFAGE (56850) CAUDAN – pour un montant de travaux de 197 422,50 € HT (montant de base et PSE)
3 – PIGEON (56700) HENNEBONT – pour un montant de travaux de 204 999,99 € HT (montant de base et PSE)
4 - CHARIER TP (44550) MONTOIR DE BRETAGNE – pour un montant de travaux de 259 237,89 € HT (montant de base et PSE)
5 – EUROVIA (35000) RENNES – pour un montant de travaux de 198 619,80 € HT (montant de base et PSE)
6- LEMEE LTP (56130) SAINT DOLAY – pour un montant de travaux de 244 094,15 € HT (montant de base et PSE)
7 – BROCELIANDE TP (56800) PLOERMEL – offre inappropriée. Erreur sur Maître d'Ouvrage

Lot 2 : réseaux d'assainissement eaux usées réseaux d'adduction en eau potable et génie civil téléphone
1 – STPG (56190) MUZILLAC – pour un montant de travaux de 80 437,70 € HT (montant de base et PSE)
2 – DEHE TP (56000) VANNES – pour un montant de travaux de 63 553,00 € HT (montant de base et PSE)
3 – TRAVAUX HYDRAULIQUES SOLUTIONS (44470) CARQUEFOU – pour un montant de travaux de 86 392,60 € HT (montant de base et PSE)
4 – TPC OUEST (56892) SAINT AVE – pour un montant de travaux de 71 441,00 € HT (montant de base et PSE)
5 – EUROVIA (35000) RENNES – pour un montant de travaux de 63 421,50 € HT (montant de base et PSE)

Lot 3 : aménagements paysagers
1- GOLFE BOIS CREATION (56690) LANDEVANT – pour un montant de travaux de 6 349,35 € HT
2 – MORICE PAYSAGE (56450) THEIX NOYALO – pour un montant de travaux de 17 6018,30 € HT
3 – VALLOIS (56210) JOSSELIN – pour un montant de travaux de 6 690,39 € HT
4 – ID VERDE (92400) COURBEVOIE – pour un montant de travaux de 8 009,00 € HT
5 – ATLANTIC PAYSAGES (56401) AURAY – pour un montant de travaux de 9 313,50 € HT

Une réunion technique pour l'analyse des offres s'est tenue le 11 Mai 2026 en Mairie de LAUZACH (en présence des élus référents de la commission Mapa nouvellement élue, des techniciens de Questembert Communauté et de l'agence URBAE).

Il est proposé de retenir pour :
- le lot 1 : terrassements – voiries – réseaux d'eaux pluviales, l'offre de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 199 275,90 € HT (montant de base et PSE)
- le lot 2 : réseaux d'assainissement eaux usées réseaux d'aédduction en eau potable et génie civil téléphone , l'offre l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 63 974,80 € HT (montant de base et PSE)
- le lot 3 : aménagements paysagers, l'offre de GOLFE BOIS CREATION pour un montant de 6 349,35 € HT (montant de base et PSE)

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

Sur avis proposé de la commission technique (Mapa), basé sur le rapport d'analyses des offres fourni en commission du 11 mai 2026.

Les marchés ont été notifiés aux titulaires :

- le lot 1 : terrassements – voiries – réseaux d'eaux pluviales, l'offre de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 199 275,90 € HT (montant de base et PSE) ;

- le lot 2 : réseaux d'assainissement eaux usées réseaux d'aédduction en eau potable et génie civil /téléphone , l'offre l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 63 974,80 € HT (montant de base et PSE) ;

- le lot 3 : aménagements paysagers, l'offre de GOLFE BOIS CREATION pour un montant de 6 349,35 € HT (montant de base et PSE).

2.3 - MARCHES PUBLICS – Pôle technique – Marché d'acquisition d'un camion porte engin d'occasion

Pour rappel :
Compte tenu du contexte de la période électorale, par délibération du Conseil Communautaire de Questembert Communauté en date du 09 Mars 2026, il a été donné une autorisation anticipée au Président, pour valider et signer les marchés.

Détail de la consultation :
La consultation a été réalisée par annonce publiée au Ouest-France du 24 Février 2026, mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne, le profil acheteur : le 20 Février 2026.

Selon les seuils du marché et sa durée, la présente opération de marché passé en procédure adaptée est soumise à l'article L2123-1° et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Durée du marché : 5 mois à partir de la notification de l'ordre de service.

Enveloppe prévisionnelle : 66 700,00 € HT

Dépôt des offres fixé au 20 Mars 2026 - 12h00

Nombre de demandes de dossiers de consultation (téléchargements) : 02
Nombre de dépôts d'offres : 02

- PERROT VEHICULES INDUSTRIELS (56420) BULEON
- ECO TRUCKS (68190) ENSISHEIM

Les offres remises par les 2 candidats sont incomplètes.
Les pièces obligatoires à remettre avec l'offre, notamment l'analyse technique, n'ayant pas été fournies par les 2 candidats, l'analyse des offres n'a pas pu être réalisée.

Pour le pli n°1 les documents transmis sont :
l'Acte d'engagement,
Attestation assurances responsabilité civile
Offre commerciale
Récapitulatif des montants des garanties.

Pour le pli n °2 les documents transmis sont :
Facture Proforma
12 photographies du véhicule

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

Il a donc été décidé de déclarer la consultation sans suite.

Cependant, et compte tenu de la nécessité de faire l'acquisition d'un camion porte-engins pour le service voirie, une simple consultation par mail a été réalisée.

1 entreprise a déposé une offre, à savoir :
- PERROT VEHICULES INDUSTRIELS (56420) BUELON

- pour l'acquisition d'un camion Renault C 430 – 6x2 d'occasion pour un montant HT de 65 085,00 € HT
- pour la reprise du véhicule Renault immatriculé FB-587-ES pour un montant de 4 500,00 € HT.

3 - FINANCES – Informations

3.1 - Sur la fongibilité des crédits

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT,
Compte tenu de la délibération n°C2026_012 du conseil communautaire du 09 février 2026 portant vote du budget principal de Questembert Communauté et mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement,

- Budget principal Questembert Communauté – Décision n°2026-01 :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits entre les chapitres 011 et 67 afin de permettre le remboursement d'un trop-perçu au titre de la subvention relative à l'Adaptation au changement climatique 2023 – Programme Territoire Adapté au Climat,

Il est décidé le transfert de crédits suivants

Objet libellé	section	dépenses	chapitre	compte	remplacé par ou virements de crédits	Objet libellé	montant proposé
Charges a caractères générales	fonctionnement	10,000.00 €	11	6068	Chapitre 67- compte 673	Charges spécifiques	10,000.00 €
Total		10,000.00 €					10,000.00 €

3.2 - Décisions effacements de dettes :

Conformément à l'article L 5211-1, L 5211-2, L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT,

Compte tenu de la délibération n°C2026_071 du conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président et son point n°10,

CONSIDERANT que le Président peut admettre en non-valeurs les titres de recettes irrécouvrables présentés par le comptable public (détaillant le nombre, le montant total des titres admis en non-valeurs, les motifs d'irrecouvrabilité…),
dès lors que leur montant est inférieur au seuil fixé par décret (référence décret 2026-118 fixant le seuil à 200 €).

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

Les demandes d'effacement de dettes sont des dettes irrécouvrables; les demandes suivantes ont été admises par le Président

* Mme D. A. fait l'objet d'un plan de surendettement avec effacement de dettes. Une dette de 22,42 € concerne le budget principal de Questembert Communauté

* L'entreprise B.S a subi une liquidation judiciaire avec clôture. Une dette de 119,90 € concerne le budget déchets.

* L'entreprise LS.P a subi une liquidation judiciaire avec clôture. Une dette de 72,50 € concerne le budget déchets.

Conformément à l'article L 5211-1, L 5211-2, L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT,

Compte tenu de la délibération n°C2026_074 du conseil communautaire du 27 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et son alinéa n°3,

CONSIDERANT que le Bureau Communautaire peut admettre en non-valeurs les titres de recettes irrécouvrables présentés par le comptable public (détaillant le nombre, le montant total des titres admis en non-valeurs, les motifs d'irrecouvrabilité…),
dès lors que leur montant est supérieur au seuil fixé par décret (référence décret 2026-118 fixant le seuil à 200 €).
Les demandes d'effacement de dettes sont des dettes irrécouvrables.
Certaines demandes ont été admises par le Bureau Communautaire en séance du 21 mai 2026 (délibération N°B2026_020 - voir compte-rendu du Bureau ici joint).

4– Conseil d'Administration du CIAS du 19 mai 2026

2026 05 N°01	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Installation des membres du CIAS – mandat 2026-2032
2026 05 N°02	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Approbation du Procès-verbal du CA 12 février 2026
2026 05 N°03	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Élection du·de la Vice-Président·e du CIAS
2026 05 N°04	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Élection du·de la Vice-Président·e délégué·e du CIAS
2026 05 N°05	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président
2026 05 N°06	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Délégations de signature du Président à la Directrice du CIAS
2026 05 N°07	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**– Proposition de fonctionnement des Comités Techniques
2026 05 N°08	**PERSONNEL** – Désignation d'un·e représentant·e au CNAS (Centre National d'Actions Sociales)
2026 05 N°09	**PERSONNEL** – Comité Social Territorial (CST) – Nombre de représentants du Personnel
2026 05 N°10	**INFOS DIVERSES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

5 – AGENDA

- Bureaux Communautaires:

- jeudi 25 juin 2026 – 17h00
- jeudi 24 septembre 2026 -17h
- jeudi 29 octobre 2026 - 17h
- jeudi 3 décembre 2026 -17h

- Conseils Communautaires :

- lundi 1er juin 2026 – 18h30
  (vote des CFU comptes financiers uniques Budget QC et budgets annexes année 2025 – présentation des budgets 2026 aux nouveaux élus)
- lundi 6 juillet 2026 – 18h30
- lundi 5 octobre 2026 - 18h30
- lundi 9 novembre 2026 – 18h30
- lundi 15 décembre 2026 - 18h30

- Commission d'appel d'offres : mardi 16 juin 2026 à 17h00
(marchés en procédure d'appel d'offres ouvert : Acquisition camion benne à ordures ménagères, marché de fourniture de carburants, suivi avenants marchés de construction du pôle social, ...)

- Commission Finances :

- mardi 22 septembre 2026 - 17h 00
- mardi 1er décembre 2026 - 17h00

- Préparation budgétaire 2027 :

- mardi 22 septembre 2026
- jeudi 15 octobre 2026
- mardi 1er décembre 2026

- Commission Économie / Agriculture/ Insertion professionnelle :

- mardi 2 juin 2026 - 18h30
- mardi 8 septembre 2026 - 18h30
- mardi 13 octobre 2026 – 18h30
- mardi 16 novembre 2026 - 18h30

- Comité Déchets / Services techniques / Voirie / Patrimoine bâti

- lundi 8 juin 2026 - 18h00

- Comité Aménagement, Transitions, Mobilités

- jeudi 11 juin 2026 – 18h00
- jeudi 10 septembre 2026 – 18h00
- jeudi 15 octobre 2026 – 18h00
- jeudi 19 novembre 2026 – 18h00

- Comité Culture

- Mercredi 10 juin 2026 – 18h00 à l'Asphodèle

- COPIL PLUi :

- Jeudi 2 juillet : journée complète

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_210-DE

- Mercredi 8 juillet : réunion publique à l'Asphodèle sur le PADD (journée complète, avec RDV avec les communes) et réunion en soirée
- Mercredi 16 septembre : COPIL avec DMO (zone humides, restitution)
- Jeudi 01/10/26 : ateliers avec tables rondes à l'Asphodèle (conférence + échanges autour de l'exposition)
- Mercredi 14/10/26 : COPIL + ateliers de travail sur les OAP avec un groupe d'habitants
- Novembre : rencontre avec les PPA
- Décembre : débat PADD
- Janvier 2027 : réunion publique sur les outils

  Exposition de 11 panneaux format A1

CIAS : Conseil d'Administration :

- mardi 16 juin 2026

- Université des Maires et Présidents d'intercommunalité en co-organisation de la Préfecture et de l'AMF du Morbihan avec leurs partenaires
Journée plénière : le samedi 6 juin à partir de 9h
Halle Safire à Pontivy

- JOURNÉE FORUM Élus et agents de Questembert Communauté et du CIAS
Le Mardi 23 juin 2026 de 08h45 et 15h00

- 8h45 – 9h30 : accueil café + présentation des services de QC et du CIAS (en présence des responsables de services)
- 09h15 - 09h30 Introduction de la matinée par le Président
- 09h30 - 12h45 Intervention ARIC sur la thématique Agents/élus, positionnement...+ travail en petits groupes
- 12h45 - 14h30 Apéritif, déjeuner sur place (la chouette Sarrazine) + échanges avec les services jusqu'à 14h30

Les membres du Conseil Communautaire décident :

- De prendre acte de l'ensemble de ces informations.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 5 juin 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 05/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT